

SECTION 1: Identification**1.1. Identification**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : PAINT STRIPPER
Code du produit : FMI0040

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Endura Manufacturing Company Ltd.
12425 149 Street NW
Edmonton, T5L 2J6 - Canada
T 1-780-451-4242 - F 1-780-452-5079
info@endura.ca - www.endurapaint.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence concernant des produits dangereux:
Au Canada appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300 24 heures / 7 jours (le nom du compte au Canada est Endura Manufacturing Co. Ltd.)
Aux Etats-Unis appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300 24 heures / 7 jours (le nom du compte aux Etats-Unis est Polyglass Coatings)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification SGH-US**

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B	H340	Peut induire des anomalies génétiques
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350	Peut provoquer le cancer
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 1	H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage GHS US**

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



GHS02



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H340 - Peut induire des anomalies génétiques
H350 - Peut provoquer le cancer
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

PAINT STRIPPER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Conseils de prudence (GHS-US) :

- P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
- P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant
- P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 - Se laver soigneusement après manipulation
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
- P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
- P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher
- P304+P341 - EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P307+P311 - EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
- P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette)
- P330 - Rincer la bouche.
- P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin/...
- P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction
- P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
- P405 - Garder sous clef.
- P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

PAINT STRIPPER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Nom	Identificateur de produit	wt%	Classification SGH-US
dichloromethane	(n° CAS) 75-09-2	85 – 100	Carc. 2, H351
methanol	(n° CAS) 67-56-1	5	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist), H331 STOT SE 1, H370
toluene	(n° CAS) 108-88-3	2,5	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304
ammonia, conc=2%, aqueous solution	(n° CAS) 1336-21-6	1 – 2,5	Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400
sodium dichromate	(n° CAS) 10588-01-9	0,25 – 0,5	Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist), H330 Skin Corr. 1B, H314 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Muta. 1B, H340 Carc. 1B, H350 STOT RE 1, H372

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Wash with water and soap. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:
- Premiers soins après contact oculaire : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion : Appeler immédiatement un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Eau pulvérisée. MAJOR FIRE: Water spray. Preferably: alcohol resistant foam. Mousse. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

PAINT STRIPPER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Éloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Prevent soil and water pollution.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Prevent dispersion by covering with dry sand/earth/vermiculite. Scoop absorbed substance into closing containers. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Handle and open the container with care. Handle uncleaned empty containers as full ones. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Do not discharge the waste into the drain. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se procurer les instructions avant utilisation. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les vêtements contaminés. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Conservez dans un endroit à l'abri du feu.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

PAINT STRIPPER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Matières incompatibles

: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

PAINT STRIPPER		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	260 mg/m ³ Methanol 0,005 mg/m ³ Sodium dichromate
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	25 ppm Dichloromethane 200 ppm Toluene
OSHA	OSHA PEL (STEL) (mg/m ³)	325 mg/m ³ Methanol
OSHA	OSHA PEL (STEL) (ppm)	125 ppm Dichloromethane
dichloromethane (75-09-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	COHb-emia; CNS impair
OSHA	Remarque (OSHA)	(2) See Table Z-2.
methanol (67-56-1)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	250 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Headache; eye dam; dizziness; nausea
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	260 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm
toluene (108-88-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm (Toluene; USA; Time-weighted average exposure limit 8 h; TLV - Adopted Value)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Visual impair; female repro;
OSHA	Remarque (OSHA)	(2) See Table Z-2.
sodium dichromate (10588-01-9)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	0,0002 mg/m ³ (Inhalable fraction)
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	0,0005 mg/m ³ (Inhalable fraction)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Gants de protection. Porter des gants de protection.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Protective clothing. Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: Porter un équipement de protection respiratoire. En cas de brève exposition ou faible pollution, utiliser un filtre respiratoire. En cas d'exposition plus longue, utiliser un appareil de protection respiratoire qui est indépendant de l'air ambiant. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Ammonia odour
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible

PAINT STRIPPER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 40 °C 104 °F
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 13 – 22 vol %
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,19 g/cm ³
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 425 °C 797 °F
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV (réglementaire - Moins d'eau et les solvants exclus)	: 130,8 g/l 1,09 lb/gal
Pourcentage de solides (Poids)	: 17,6 %
Pourcentage de volatil (Poids)	: 90 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

PAINT STRIPPER	
DL50 orale rat	1600 mg/kg Dichloromethane
DL50 cutanée lapin	15800 mg/kg Methanol

PAINT STRIPPER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

PAINT STRIPPER	
CL50 inhalation rat (ppm)	88 ppm/4h Dichloromethane
ATE US (voie orale)	1600 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	15800 mg/kg de poids corporel
ATE US (gaz)	88 ppmV/4h

dichloromethane (75-09-2)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 402: Acute Dermal Toxicity, 24 h, Rat, Male / female, Experimental value, Dermal)

methanol (67-56-1)	
DL50 orale rat	1187 – 2769 mg/kg de poids corporel (BASF test, Rat, Male / female, Experimental value, Aqueous solution, Oral, 7 day(s))
CL50 inhalation rat (mg/l)	128 mg/l air (BASF test, 4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (vapours))
ATE US (voie orale)	100 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	300 mg/kg de poids corporel
ATE US (poussières, brouillard)	0,5 mg/l/4h

toluene (108-88-3)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Rat; Equivalent or similar to OECD 401; Literature study; 5580 mg/kg bodyweight; Rat; Experimental value)
DL50 cutanée lapin	12223 mg/kg (Rabbit; Literature study; Other; >5000 mg/kg bodyweight; Rabbit; Experimental value)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h (Rat; Literature study)
ATE US (voie cutanée)	12223 mg/kg de poids corporel

sodium dichromate (10588-01-9)	
ATE US (voie orale)	100 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE US (poussières, brouillard)	0,05 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Peut induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.

dichloromethane (75-09-2)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	3 - Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable

toluene (108-88-3)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Nocif en cas d'ingestion.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, peau et yeux.

PAINT STRIPPER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Nocif pour les organismes aquatiques.
Écologie - eau	: Classe de danger pour l'eau 2 (Self Assement par le fournisseur) dangereux pour l'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer la nappe phréatique , les eaux ou les égouts. Danger pour l'eau potable , même si de petites quantités de fuites dans le sol.

dichloromethane (75-09-2)	
CL50 poisson 1	193 mg/l (96 h, Pimephales promelas, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
methanol (67-56-1)	
CL50 poisson 1	15400 mg/l (EPA 660/3 - 75/009, 96 h, Lepomis macrochirus, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
CE50 Daphnie 1	18260 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 96 h, Daphnia magna, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)

12.2. Persistance et dégradabilité

PAINT STRIPPER	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
dichloromethane (75-09-2)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil. Readily biodegradable in water.
methanol (67-56-1)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in the soil. Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,6 – 1,12 g O ² /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,42 g O ² /g substance
DThO	1,5 g O ² /g substance
toluene (108-88-3)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water. Biodegradable in the soil. Low potential for adsorption in soil.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	2,15 g O ² /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,52 g O ² /g substance
DThO	3,13 g O ² /g substance
DBO (% de DThO)	0,69
ammonia, conc=2%, aqueous solution (1336-21-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil. Readily biodegradable in water.
sodium dichromate (10588-01-9)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable
DBO (% de DThO)	Not applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

PAINT STRIPPER	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
dichloromethane (75-09-2)	
BCF poissons 1	2 – 40 (OECD 305: Bioconcentration: Flow-Through Fish Test, 6 week(s), Cyprinus carpio, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,25 (Experimental value, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).
methanol (67-56-1)	
BCF poissons 1	1 – 4,5 (72 h, Cyprinus carpio, Static system, Fresh water, Experimental value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,77 (Experimental value)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).

PAINT STRIPPER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

toluene (108-88-3)	
BCF poisson 2	90 (BCF; 72 h; Leuciscus idus; Static system; Fresh water)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,73 (Experimental value; Other; 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).
ammonia, conc=2%, aqueous solution (1336-21-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
sodium dichromate (10588-01-9)	
BCF autres organismes aquatiques 1	125 (Lamellibranchiata, Cr(VI) ion)
BCF autres organismes aquatiques 2	608 – 941 (Mollusca, Flow-through system)
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

12.4. Mobilité dans le sol

dichloromethane (75-09-2)	
Tension de surface	No data available in the literature
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1,67 (log Koc, Calculated value)
Écologie - sol	Highly mobile in soil. May be harmful to plant growth, blooming and fruit formation.
methanol (67-56-1)	
Tension de surface	No data available in the literature
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	-0,89 – -0,21 (log Koc, Calculated value)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
toluene (108-88-3)	
Tension de surface	0,03 N/m (20 °C)
ammonia, conc=2%, aqueous solution (1336-21-6)	
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the components available.
sodium dichromate (10588-01-9)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Do not discharge into drains or the environment. Éliminer le contenu / récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN2810 Toxic, liquids, organic, n.o.s. (dichlorométhane), 6.1, II

N° ONU (DOT) : UN2810

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Toxic, liquids, organic, n.o.s. dichlorométhane

Classe (DOT) : 6.1 - Class 6.1 - Poisonous materials 49 CFR 173.132

Étiquettes de danger (DOT) : 6.1 - Poison



PAINT STRIPPER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Groupe d'emballage (DOT)	: II - Danger Moyen
DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx)	: 202
DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx)	: 243
DOT Symbols	: G - Identifies PSN requiring a technical name
DOT Special Provisions (49 CFR 172.102)	: IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized. T11 - 6 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP2 - a. The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: (image) Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling, and a is the mean coefficient of cubical expansion of the liquid between the mean temperature of the liquid during filling (tf) and the maximum mean bulk temperature during transportation (tr) both in degrees celsius. b. For liquids transported under ambient conditions may be calculated using the formula: (image) Where: d15 and d50 are the densities (in units of mass per unit volume) of the liquid at 15 C (59 F) and 50 C (122 F), respectively. TP13 - Self-contained breathing apparatus must be provided when this hazardous material is transported by sea. TP27 - A portable tank having a minimum test pressure of 4 bar (400 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 4 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx)	: 153
DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27)	: 5 L
DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75)	: 60 L
DOT Emplacement d'arrimage	: B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded.
DOT Arrimage - Autre information	: 40 - Stow "clear of living quarters"
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Description document de transport	: UN2810 TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (DICHLOROMETHANE), 6.1, II
UN-No. (TDG)	: UN2810
Désignation officielle pour le transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD))	: TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (DICHLOROMETHANE)
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD	: 6.1 - Classe 6.1 - Matières toxiques
Groupe d'emballage	: II - Danger Moyen
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1)L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses). (2)Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a)UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b)UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c)UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d)UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e)UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. À titre d'exemple, au Canada, citons la « Loi sur les aliments et drogues ». (3)Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a)UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b)UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX. SOR/2012-245
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 0.1

PAINT STRIPPER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Indice véhicule routier de passagers ou indice : 5
véhicule ferroviaire de passagers

Transport maritime

N° ONU (IMDG) : 2810
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : UN2810 Toxic, liquids, organic, n.o.s. (Dichloromethane), 6.1, II
Classe (IMDG) : 6.1 - Matières toxiques
Groupe d'emballage (IMDG) : II - matières moyennement dangereuses

Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Composant(s) chimique(s) sujet(s) aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

dichloromethane	n° CAS 75-09-2	85 – 100%
methanol	n° CAS 67-56-1	5%
toluene	n° CAS 108-88-3	2,5%
ammonia, conc=2%, aqueous solution	n° CAS 1336-21-6	1 – 2,5%
sodium dichromate	n° CAS 10588-01-9	0,25 – 0,5%
sodium nitrite	n° CAS 7632-00-0	0,1 – 0,5%

dichloromethane (75-09-2)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

CERCLA RQ : 1000 lb

methanol (67-56-1)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

CERCLA RQ : 5000 lb

toluene (108-88-3)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

CERCLA RQ : 1000 lb

ammonia, conc=2%, aqueous solution (1336-21-6)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

CERCLA RQ : 1000 lb

sodium dichromate (10588-01-9)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

EPA TSCA Regulatory Flag : R - R - désigne une substance faisant l'objet d'un protocole de gestion des risques de la section 6 de TSCA

CERCLA RQ : 10 lb

15.2. Réglementations internationales

CANADA

PAINT STRIPPER

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

dichloromethane (75-09-2)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Listé comme cancérigène par le NTP (National Toxicology Program) des Etats-Unis

PAINT STRIPPER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

15.3. Réglementations des Etats - USA

Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris dichloromethane, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, et méthanol, reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

dichloromethane (75-09-2)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérrogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Yes	Non	Non	Non	50

methanol (67-56-1)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérrogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Yes	Non	Non	

toluene (108-88-3)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérrogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Yes	Yes	Yes	7000

dichloromethane (75-09-2)				
U.S. - Massachusetts - Right To Know List U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List				

methanol (67-56-1)				
U.S. - Massachusetts - Right To Know List U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List				

toluene (108-88-3)				
U.S. - Massachusetts - Right To Know List U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List				

ammonia, conc=2%, aqueous solution (1336-21-6)				
U.S. - Massachusetts - Right To Know List U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List				

sodium dichromate (10588-01-9)				
U.S. - Massachusetts - Right To Know List U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List				

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 06/07/2021
Autres informations : Aucun(e).

PAINT STRIPPER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

SDS US Endura

L'information contenue ici a été compilée de sources considérées fiables et est correcte aux mieux des connaissances de la Compagnie. Cependant, ni Endura Manufacturing, ni aucunes de ses filiales ne prennent absolument aucune responsabilité pour l'exactitude de complétion des informations contenues ci-dedans. L'information donnée est conçue seulement comme un guide pour que la manutention, l'utilisation, le traitement, l'entrepôt, la transportation, l'élimination et les émissions soient faites de manière sécuritaire et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une spécification de qualité. Des mesures finales d'aptitude de tout matériel est la responsabilité unique de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers pour la santé et devraient être utilisés avec précaution. Bien que certains risques soient décrits ci-dedans, nous ne pouvons pas garantir que ceux-ci soient les seuls dangers qui existent.